

EXTRAIT du REGISTRE **des Délibérations du Conseil Municipal**

OBJET : Décision modificative 1/2022 – Budget général

Séance du 29 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf juin à dix-neuf heures et neuf minutes, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle du conseil municipal en mairie sur la commune de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le vingt-trois juin deux mille vingt-deux.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29

Membres présents : 23

BEVOZ Sébastien, BILLON-BERTHET Claire, BORGEOOT Joël, BOURGEOIS Didier, BOYER Corinne, BROCHET Olivier, CHAPUIS Gérard, CRETIER Humbert, CYVOCT Jean-Michel, DOMINGUEZ Solange, DRHOVIN Jacques, EMIN Philippe, FORAY Gaëlle, FUMEX Jacques, GENOD Patrick, LALLEMENT Alexandre, LEMOINE Gilbert, LIEVIN Karine, LYAUDET Stéphane, MASSIRONI Alain, MERMILLON Eliane, PERILLAT Marie-Hélène, ROSIER Nicole.

Membres absents excusés avec pouvoir : 5

CORTINOVIS Bernard pouvoir à Monsieur Jean-Michel CYVOCT
GUILLERMET Maria pouvoir à Madame Karine LIEVIN
MARIN Jessie pouvoir à Monsieur Le Maire
MARTINE Christine pouvoir à Monsieur Gilbert LEMOINE
PERNOD BEAUDON Stéphanie pouvoir à Monsieur Didier BOURGEOIS

Membres absents excusés, sans pouvoir : 1

ZANI Sonia

Secrétaire de séance : Madame Nicole ROSIER

La séance est ouverte en présence de 23 conseillers, 5 pouvoirs ayant été déposés, soit 28 votants en début de séance.

Vu la délibération du 30 mars 2022 n°2022-038 actant le plan de financement du projet démolition de la friche de Bellecombe et du projet de construction future gendarmerie,
Vu la délibération du 13 avril 2022 n°2022-048 établissant le Budget général,
Vu la délibération du 29 avril 2022 n°2022-066 actant la dissolution du SIVU,
Vu la délibération du 29 avril 2022 n°2022-067 actant la création un budget annexe GENDARMERIE DE PLATEAU D'HAUTEVILLE,

Vu l'avis favorable de la commission des finances réunie le 16 juin 2022,

Monsieur le Maire rappelle le contexte de la reprise par la commune du double projet de déconstruction de la friche de BELLECOMBE et de la Construction de la future Gendarmerie.

Monsieur le Maire informe qu'il convient d'annuler au budget 2022 du budget général les crédits liés à l'opération de la démolition de Bellecombe et de la construction de la nouvelle gendarmerie, et de les inscrire au budget 2022 du nouveau budget annexe « Gendarmerie de Plateau d'Hauteville » et de reprendre la dépense de 26 524,95€ TTC au compte 2031 du CA 2021.

Il est précisé que toutes les factures relatives à l'opération de la démolition de Bellecombe et de la construction de la nouvelle gendarmerie, payées sur le budget 2021 et 2022 du budget général seront annulées par le biais de titres et/ou annulations de mandats, et reprises sur le budget 2022 du budget de la « Gendarmerie de Plateau d'Hauteville », par le biais de mandats.

Monsieur le Maire rappelle les versements de 255 715 € et de 177 250 €, subventions du budget général de la commune au budget de la gendarmerie – apport en fond propre – pour respectivement la démolition de Bellecombe et la construction partielle de la gendarmerie pour l'année 2022, prévus initialement dans le plan de financement.

Afin d'équilibrer la section de Fonctionnement du budget annexe « Gendarmerie de Plateau d'Hauteville, il est proposé de verser du budget général au budget annexe la somme de 3 500 € correspondant aux dépenses initialement prévues et de ligne de trésorerie.

Il est proposé aux membres du Conseil de réaliser ces modifications de crédits, comme suit :

Compte	Libellé du compte	Dépenses	Recettes	Commentaire
Opération de démolition de BELLECOMBE				
Total opération 1 534 290 € TTC (= 1 278 575€ HT + 255 715 € TVA) - 26 524,95€ TTC facturés au CA 2021 = SOLDE Opération 1 507 765,05€ TTC (= 1 256 470,88 € HT + 251 294,17€ TVA)				
2031 – 20 – opé. 482	Frais d'études	- 27 775,00		Etudes démolition
2313 – 23 – opé. 482	Déconstruction en cours	- 36 825,00		Etudes démolition
2313 – 23 – opé. 482	Déconstruction en cours	- 1 443 180,00		Frais notaires, travaux démolition, ingénierie MO, communication, provision aléas, frais financiers révisions prix
1321 – 13 – opé. 482	Subvention de l'Etat		- 500 000,00	Subv Etat correspondant au plan de relance fond friche - financement déficit d'opération
1322 – 13 – opé. 482	Subvention de la région		- 372 860,00	Subv Région
1323 – 13 – opé. 482	Subvention du département		- 150 000,00	Subv Département
10222 – 10 – opé. 482	FCTVA		- 185 502,17	FCTVA (au BP 2022 pris 3 trimestres/4)
Totaux		- 1 507 780,00	- 1 208 362,17	
Total de la section d'INVESTISSEMENT		suréquilibre de 299 417,83		
2041632 – 20 – opé.482	Subvention de la Commune	+ 255 715,00		Correspond à l'apport en fond propre initial prévu
020	Dépenses imprévues d'investissement	+ 43 702,83		Correspond à l'avance de TVA partielle non repris au Budget Gendarmerie HT
Opération de construction de la Gendarmerie (2022)				
Total opération 4 568 154 € TTC (= 3 806 795€ HT + 791 359 € TVA) Pour 2022 seulement part Etudes construction 290 340 € TTC (= 241 950 € HT + 48 390 € TVA)				
2313 – 23 – opé. 489	Construction phase prépa.	- 290 340,00		Etudes construction
1321 – 13 – opé. 489	Subvention de l'Etat		- 64 700,00	subvention Etat correspondant à 26,74% de 241 950 € HT études
10222 – 10 – opé. 489	FCTVA		- 35 720,53	FCTVA (au BP 2022 pris 3 trimestres/4)
Totaux		- 290 340,00	- 100 420,53	
Total de la section d'INVESTISSEMENT		suréquilibre de 189 919,47		
2041632 – 20 – opé.489	Subvention de la Commune	+ 177 250,00		Correspond à l'apport en fond propre initial prévu (200 000€)
020	Dépenses imprévues d'investissement	+ 12 669,47		Correspond à l'avance de TVA partielle non repris au Budget Gendarmerie HT

Total GLOBAL de la section d'INVESTISSEMENT	- 1 308 782,70	- 1 308 782,70	
--	-----------------------	-----------------------	--

Compte	Libellé du compte	Dépenses	Recettes
657363 – 67	Subvention de fonctionnement versée aux établissements et services rattachés à caractère administratif	+ 3 500,00	
020	Dépenses imprévues de fonctionnement	- 3 500,00	
Total de la section de FONCTIONNEMENT		0,00	0,00

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés,

- **ACCÉPTE** la décision modificative, selon le détail exposé ci-dessous :

Compte	Libellé du compte	Dépenses	Recettes
2031 – 20	Frais d'études	- 27 775,00	
2313 – 23	Constructions en cours	- 1 770 345,00	
10222 – 10	FCTVA		- 221 222,70
1321 – 13	Subvention de l'Etat		- 564 700,00
1322 – 13	Subvention de la région		- 372 860,00
1323 – 13	Subvention du département		- 150 000,00
2041632 – 20	Subvention versée par la commune au budget annexe	+ 432 965,00	
020	Dépenses imprévues d'investissement	+ 56 372,30	
Total de la section d'INVESTISSEMENT		- 1 308 782,70	- 1 308 782,70

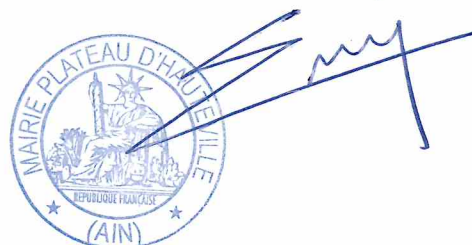
Compte	Libellé du compte	Dépenses	Recettes
657363 – 67	Subvention de fonctionnement versée aux établissements et services rattachés à caractère administratif	+ 3 500,00	
020	Dépenses imprévues de fonctionnement	- 3 500,00	
Total de la section de FONCTIONNEMENT		0,00	0,00

- **CONFIRME** que toutes les recettes et dépenses relatives à l'opération de la démolition de Bellecombe et de la construction de la nouvelle gendarmerie (pour la part initialement prévue en 2022) seront inscrites au budget 2022 du budget annexe « Gendarmerie de Plateau d'Hauteville »,
- **PRECISE** que toutes les dépenses relatives à l'opération de la démolition de Bellecombe et de la construction de la nouvelle gendarmerie payées en 2021 et 2022 seront annulées sur le budget général, par le biais de titres et/ou annulations de mandats,
- **PRECISE** que toutes les dépenses relatives à l'opération de la démolition de Bellecombe et de la construction de la nouvelle gendarmerie payées en 2021 et 2022 sur le budget général seront reprises au budget 2022 du budget de la « Gendarmerie de Plateau d'Hauteville », par le biais de nouveaux mandats, au compte d'imputation 2313 – constructions en cours,
- **DONNE POUVOIR** au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire, Philippe EMIN



Accusé de réception en préfecture
001-200086122-20220629-DE-2022-098-DE
Date de télétransmission : 11/07/2022
Date de réception préfecture : 11/07/2022